

Préfecture de région

Evaluation du plan d'insertion pour la jeunesse des
quartiers prioritaires en Île-de-France

Comité de pilotage – 7 janvier 2019



FORS RECHERCHE
SOCIALE

Partie 1. Rappel des principes de l'évaluation

Partie 2. Partage et validation des premières analyses réalisées dans le cadre de l'évaluation

Partie 3. Les suites de la mission d'évaluation

Rappel des objectifs de la mission d'évaluation du PRIJ

> Une mission d'étude visant à évaluer :

- La **capacité de repérage et de mobilisation de jeunes** qui jusqu'alors échappaient aux mailles des dispositifs
- Les pratiques, les postures et **l'impact de l'accompagnement proposé** dans le cadre du plan pour les jeunes bénéficiaires
- **L'impact du dispositif sur la qualité des interactions partenariales**, l'articulation et la cohérence des interventions autour des jeunes
- La **gouvernance du Plan** et ses résultats en termes d'optimisation des moyens

> 3 objectifs complémentaires :

- **Décrypter le travail partenarial** mis en place autour de la prise en charge de ces situations ;
- **Analyser précisément les pratiques professionnelles de l'accompagnement** mis en œuvre ;
- **Rendre compte de l'impact global réel et ressenti par les jeunes bénéficiaires**, mais aussi **pour les référents de parcours**.

Principales étapes de l'évaluation 2018-2020

› Juin – décembre 2018 : suivi de la mise en place du Plan

- **Analyse documentaire et entretiens de cadrage** avec les pilotes et partenaires (échelles régionale et départementale) : Pilotes du Plan (SGAR, DRJSCS, DIRECCTE), Services de l'état départementaux et régionaux, dont ARS, DRAC, etc. , Rectorats (Paris, Versailles, Créteil), Réseaux régionaux associatifs...
- **Organisation d'un groupe de travail pour co-construire les indicateurs de suivi**
- **Entretien collectif avec l'ensemble des coordonnateurs** des groupes opérationnels
- **Rédaction d'un rapport intermédiaire**

› Janvier 2018 – mi-2020: évaluation de la mise en œuvre du plan à ses différentes étapes

› Fin 2020: évaluation finale et élaboration des préconisations

Partie 1. Rappel des principes de l'évaluation

Partie 2. Partage et validation des premières analyses réalisées dans le cadre de l'évaluation

Partie 3. Les suites de la mission d'évaluation



Le contexte d'élaboration et de mise en œuvre du PRIJ



La philosophie du PRIJ : deux constats initiaux se traduisant en deux objectifs principaux

- **Constat 1 : Une efficacité relative des interventions auprès des jeunes en matière d'insertion**
 - Objectif sous-jacent : proposer **un accompagnement individualisé et global** qui ne soit pas uniquement centré sur l'insertion professionnelle, mais visant à lever un ensemble de « freins » (éducation, mobilité, santé, logement, etc.) et susceptible de mobiliser l'ensemble des dispositifs existants → logique de parcours
- **Constat 2 : Un manque de coordination des acteurs et un fonctionnement cloisonné des actions liées à l'insertion des jeunes franciliens**
 - Objectif sous-jacent : établir **un cadre d'intervention commun et partagé** par l'ensemble des partenaires agissant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle → logique d'acculturation et de décroisement

Transversalité des parcours d'insertion dans le cadre du PRIJ et mobilisation d'une diversité d'acteurs

- **Une mise en mouvement des territoires orchestrée par les services de l'Etat et incarnée par le Préfet de Région**
 - Validation du PRIJ le 20 septembre 2017 par le CAR
 - 77 quartiers concernés au sein des 8 départements franciliens
 - Un objectif de 10 000 jeunes accompagnés à terme

- **Une logique de transversalité de l'accompagnement mobilisant une diversité d'acteurs pour la mise en œuvre du PRIJ**
 - Mobilisation de nombreux partenaires : Education nationale, Missions locales, Pôle Emploi, Département, CAF, ARS, clubs de prévention spécialisée, centres sociaux, associations locales, chantiers d'insertion...
 - Des interventions à articuler dans une logique de complémentarité et d'efficacité, voire d'efficience des moyens investis

Une multiplicité de dispositifs pouvant *de facto* être mobilisés

Orientations :	Dispositifs pouvant être mobilisés :
Citoyenneté	Service civique ; Chantiers de jeunes bénévoles ; Réseau d'information jeunesse ; Maisons des jeunes de la culture (MJC)
Insertion professionnelle	Accompagnement intensif des jeunes Pôle emploi ; Missions locales ; Garantie Jeune ; Ecoles de la 2 ^e chance (E2C) ; Etablissements pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) ; Parrainage ; Contrats d'apprentissage ; Contrats de professionnalisation ; SESAME
Culture – Sport	Jumelages entre les ZSP et les établissements culturels nationaux ; Citoyens du sport
Education	Centres d'information et d'orientation (CIO) ; Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)
Logement	Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ; Foyers de jeunes travailleurs
Santé	Maisons des adolescents ; Espaces santé jeunes
Lien social	Prévention spécialisée ; Médiation sociale ; Centres sociaux ; Points accueil écoute jeunes

Un objectif de 10 000 jeunes bénéficiaires et une définition des sorties positives en cours de stabilisation

- **Trois critères d'entrée établis par les services de l'Etat qui peuvent être adaptés par les groupes opérationnels locaux :**
 - Un critère d'âge : jeunes de 16 à 25 ans
 - Un critère géographique : jeunes issus de 77 quartiers de la politique de la ville
 - Un critère relatif au « public cible » : prioritairement les jeunes sans emploi, sans formation et sans stage, dits publics « *Not in Education, Employment or Training* » ; et plus généralement tout jeune en difficultés d'insertion.

- Il a été acté qu'un jeune intègre le PRIJ à partir du moment où il a été repéré, qu'il répond aux trois critères évoqués précédemment, et qu'il a donné son accord

- **Les jeunes sont accompagnés par des référents de parcours** qui déterminent les freins à lever et activent les dispositifs / actions pour y répondre

- **Une sortie est considérée comme positive** lorsqu'elle débouche sur une des situations suivantes :
 - **Accès à une formation professionnelle qualifiante ;**
 - **Placement effectif dans l'emploi.**

Gouvernance globale du PRIJ

> Le PRIJ suit en théorie une gouvernance globale à trois niveaux :

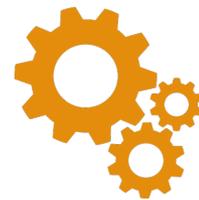
- **Au niveau régional, la préfecture de région pilote le PRIJ** et tous les services déconcentrés de l'Etat concernés par les publics jeunes sont en principe mobilisés en Ile-de-France.
- **Au niveau départemental, un pilotage par la préfecture de département** (Préfet délégué à l'Egalité des Chances) et les services déconcentrés de l'Etat.
- **Au niveau local, la mise en place de 30 Groupes Opérationnels** visant à mettre en œuvre le PRIJ dans les quartiers identifiés, généralement pilotés par les Délégués du Préfet.

> Ce schéma global de gouvernance masque cependant une diversité de mise en œuvre selon les départements

- Cette diversité de situations s'explique par **des choix et contextes locaux différents** → La Seine-Saint-Denis: le choix d'une mise en œuvre spécifique qui s'extrait dans un premier temps de l'approche individuelle



Retours sur la mise en œuvre du PRIJ sur les différents territoires



Une gouvernance adaptée en fonction des départements

- Une mise en œuvre du PRIJ assurée par les Préfectures de département
- **30 groupes opérationnels coordonnés par des délégués du préfet** avec une implication plus ou moins forte des Préfets délégués pour l'égalité des chances et/ou des Sous-préfets en charge de la politique de la ville
- **Des GO qui se réunissent tous les mois ou toutes les 6 semaines** avec pour objectif de:
 - Assurer la centralisation du repérage des jeunes
 - Echanger sur les situations individuelles
 - Désigner les référents de parcours et mobiliser et/ou orienter sur les dispositifs/partenaires
- **Des périmètres d'intervention variables:** quartier (75, 94, 78), communal (92), intercommunal (95, 93, 77)
- **Des organisations à deux niveaux sur certains départements/GO :** niveau stratégique et niveau opérationnel
- **Une composition des GO variable selon les choix et la configuration partenariale locale:**
 - Un noyau commun constitué le plus souvent de : services de l'Etat, services communaux, Pôle Emploi, Mission Locale, Conseil Départemental, Caf, PJJ, SPIP, prévention spécialisée...
 - Une présence des communes plus ou moins importante (co-pilotage dans le Val d'Oise par exemple)
 - Des acteurs locaux de proximité plus ou moins impliqués selon les sites : centres sociaux, clubs sportifs, etc.
 - Une démarche en cours de mobilisation des acteurs économiques: représentants des PME/TPE locales, grandes entreprises implantées localement, etc.

La mise en place des référents de parcours

- Une fiche de poste type élaborée par la Préfecture de région
- **Un rôle clé : accompagner les jeunes dans la construction d'un parcours personnalisé d'insertion**
 - Faire le lien entre le jeune et les différentes institutions ou partenaires
 - Nouer une relation durable et de confiance se traduisant par des échanges réguliers et des rencontres fréquentes
- Certains GO ont souhaité **dissocier les fonctions de repérage et d'accompagnement** (ex. 78)
- Un profil « type » qui correspond à celui de travailleur social, d'éducateur, d'animateur, de médiateur ou de conseiller
- **Selon les territoires, des approches différentes ont été développées :**
 - Pré-identification de référents déjà en poste au sein de structures comme les Missions locales, les Clubs de prévention ou encore Pôle Emploi ;
 - Désignation au fil de l'eau de référents « à la carte » au sein des structures partenaires en fonction des besoins du jeune et de son accroche avec tel ou tel autre professionnel ;
 - Création de postes spécifiques, avec des moyens dédiés

En synthèse

- **Des groupes opérationnels à des niveaux d'avancement différents, en fonction :**
 - Des synergies locales plus ou moins développées
 - D'un contexte politique plus ou moins favorable
 - D'une réflexion sur l'insertion des publics jeunes en situation de non-recours parfois préexistante et déjà bien avancée
- **Une mise en œuvre du PRIJ différenciée selon le contexte local**
 - Dynamiques partenariales et gouvernance différentes
 - Financements complémentaires disponibles distincts
 - Taille plus ou moins restreinte et composition différente des groupes opérationnels

Département	Nombre de groupes opérationnels	Nombre de référents de parcours désignés	Nombre de jeunes accompagnés	Sorties positives
PARIS	5	4	233	
SEINE-ET-MARNE	3	9	34	
YVELINES	5	45	67	4
ESSONNE	5	9	259	11
HAUTS-DE-SEINE	3	1	21	
SEINE-SAINT-DENIS	1		634	28
VAL-DE-MARNE	7	30	42	
VAL-D'OISE	1	9	30	16
TOTAL	30	107	1 320	59



Premiers enseignements



Des constats plutôt positifs concernant le PRIJ...

- **La philosophie du PRIJ ne semble pas mise en cause, mais est au contraire plébiscitée par de nombreux acteurs de proximité**
 - La démarche de coopération et d'échanges en vue de l'amélioration de l'accompagnement à l'insertion des jeunes rencontre un écho très positif
 - Un certain consensus sur la notion de parcours et la mise en place de référents de parcours

- **Des principes d'intervention globalement partagés**
 - En particulier le principe de libre adhésion des jeunes afin de ne pas construire un programme contraignant
 - Et la volonté « d'aller ensemble vers » les jeunes les plus éloignés des dispositifs et les plus en difficulté

- **Des attentes importantes sur le suivi et l'évaluation du Plan :**
 - Qu'est-ce qu'une sortie positive ?
 - Comment évaluer le PRIJ dans une logique individualisée et régionale ?

... mais des interrogations et des points de vigilance soulevés (1)

Sur le plan du repérage et de l'accompagnement

- Des points de vigilance soulevés concernant le **respect de la confidentialité et de l'anonymat** dans le cadre des groupes opérationnels
 - *La Charte déontologique validée par la CNIL est normalement prévue pour encadrer les échanges.*

- **Des questionnements sur le repérage et l'adhésion des publics au PRIJ :**
 - Un repérage qui s'appuie plus ou moins largement sur le tissu partenarial local et/ou la liste des décrocheurs de l'Education Nationale
 - Une adhésion dans le temps long des jeunes, avec la nécessité de pouvoir proposer des actions concrètes pour pouvoir amorcer un accompagnement
 - Des parcours non-linéaires, avec parfois des décrochages temporaires
 - Un repérage de tous les « publics invisibles » ? Quid des jeunes femmes ? Quels relais ?

- **Des interrogations concernant les effets de l'accompagnement dans le cadre du PRIJ :**
 - Quelle nouveauté peut apporter le PRIJ dans les pratiques, qui rendrait les dispositifs d'insertion plus attractifs aux yeux des jeunes ?
 - Des possibilités d'action limitées sur certains secteurs, comme le logement ou la santé
 - Comment rendre compte des freins levés dans le cadre du PRIJ, qui sont parfois nombreux avant de pouvoir accéder à l'emploi ?

→ *La méthode d'évaluation qualitative adoptée doit justement permettre de rendre compte des effets de l'accompagnement dans le cadre du PRIJ, au-delà de la notion de « sortie positive ».*

... mais des interrogations et des points de vigilance soulevés (2)

Sur le plan de l'organisation des moyens

> Un risque de concurrence :

- En interne : entre dispositifs/entre acteurs membres des groupes opérationnels
- En externe : avec des dispositifs déjà existants sur le territoire

> Des interrogations concernant les postes de « référents de parcours » et leur positionnement :

- Faut-il créer ou financer un poste ? Avec quels moyens ? Et quelles structures pour « porter » le poste ? Quels profils à privilégier ?
- Des approches différentes selon les territoires :
 - Moyens constants ou recrutements spécifiques avec moyens dédiés
 - Profils variés : éducateurs, médiateurs, conseillers Missions locales ou Pôle Emploi, etc.

> La mise en œuvre du PRIJ : quels moyens humains dédiés ? Quels financements ?

- Beaucoup de remontées de terrain sur la difficulté à mettre en œuvre le PRIJ sans moyens supplémentaires,
- Dans un contexte de baisse généralisée des moyens budgétaires, la mobilisation des partenaires dans ces conditions peut s'avérer complexe

→ *Sur ce point, des moyens financiers devraient être dédiés en 2019: fléchage BOP 147, appels à projets, etc.*

> Sur l'évaluation et les outils utilisés pour la remontée d'informations

- Un risque : rajouter de la complexité et des démarches supplémentaires

Partie 1. Rappel des principes de l'évaluation

Partie 2. Partage et validation des premières analyses réalisées dans le cadre de l'évaluation

Partie 3. Les suites de la mission d'évaluation

Méthode d'évaluation de la mise en œuvre du Plan à ses différentes étapes

Début 2019 à fin 2020

METHODOLOGIE - VOLET QUALITATIF

- **Observations et entretiens collectifs au sein des 8 groupes opérationnels :**
 - Début 2019
 - Un an plus tard
 - Fin de mission
- **Entretiens approfondis avec 2 « cohortes » de 16 référents de parcours → 32 référents au total**
 - Première série d'entretiens
 - Transmission d'une « fiche de suivi » aux référents
 - Observation d'un entretien entre les référents et un jeune suivi
 - Deuxième série d'entretiens (6 à 12 mois après les premiers)
- **Entretiens approfondis auprès de 2 « cohortes » de 32 jeunes → 64 jeunes au total**
 - Première série d'entretiens (début de parcours)
 - Deuxième série d'entretiens (fin de parcours)
- **Entretiens auprès des membres du groupe opérationnel impliqués dans la mise en œuvre du Plan**

METHODOLOGIE - VOLET QUANTITATIF

- **Passation de deux questionnaires :**
 - Auprès des référents de parcours et des partenaires des groupes opérationnels
 - Auprès des jeunes bénéficiaires
- **Recueil et analyse des données de suivi « quantitatives »** (enquêtes par questionnaire et tableau de suivi)

Le choix des 8 groupes opérationnels à suivre (à discuter / valider)

- **75 Paris** : GO du 19^e arrondissement
- **77 Seine-et-Marne** : GO de Melun Val-de-Seine
- **78 Yvelines** : GO de Chanteloup-les-Vignes ou Trappes/la Verrière (pré-identification par FORS, à valider)
- **91 Essonne** : GO d'Evry
- **92 Hauts-de-Seine** : GO de Nanterre
- **93 Seine-Saint-Denis** : EPT de Plaine Commune (*méthode spécifique*)
- **94 Val-de-Marne** : GO Fontenay sous Bois
- **95 Val d'Oise** : GO intercommunal de Sarcelles, Garges-les-Gonesses et Villiers-le-Bel

La mise en place d'un tableau semestriel de suivi rempli par les coordinateurs : questions évaluatives et indicateurs (à valider)

- **A qui s'adresse le PRIJ : quel est le profil des jeunes inscrits dans le dispositif ?**
 - **Indicateurs** : sexe, date de naissance, nationalité, quartier, niveau d'arrêt de la scolarité, situation au regard de l'emploi et de la formation, casier judiciaire, date d'entrée dans le PRIJ

- **Comment s'effectue le repérage des jeunes inscrits dans le PRIJ ?**
 - **Indicateurs** : date d'entrée dans le PRIJ, source du repérage, référent de parcours désigné

- **Quelles sont les modalités de l'accompagnement et quels sont les principaux dispositifs mobilisés ?**
 - **Indicateurs** : inscription dans un dispositif, freins identifiés à l'entrée dans le PRIJ, freins révélés au cours du parcours, orientations proposées et/ou sollicités, inscription effective dans un dispositif, raisons expliquant la non-mobilisation des dispositifs en place

- **Quels sont les effets de l'accompagnement dans le cadre du PRIJ ?**
 - **Indicateurs** : situation actuelle du jeune, date de sortie du plan, nature des sorties positives, sorties dynamiques, freins actuels

Méthode envisagée pour la Seine-Saint-Denis (à discuter)

- Le cas de Plaine Commune permettra d'avoir un regard comparatif sur différents modes d'appréhension et de mise en œuvre du PRIJ.
- Il s'agit de rendre visible les impacts du PRIJ sur ce territoire en tenant compte des modalités spécifiques de mise en œuvre du Plan.
- Sur ce territoire, nous proposons de réaliser une série d'entretiens collectifs ou individuels à l'échelle de l'EPT de Plaine Commune, avec :
 - Les « pilotes » des groupes thématiques pour comprendre la genèse du plan d'action et le rôle de chaque partenaire, etc. : EPT, DIRECCTE, Pôle emploi
 - Certains membres des groupes projets qui sont plutôt des acteurs de terrain (associations de quartier, OPH, prévention spécialisée)
 - Les partenaires : Education nationale, ED2, EPIDE, Mission locale, etc.
 - Des jeunes ayant participé à ces groupes de travail.

Les grands thèmes abordés lors des entretiens avec les jeunes

- **Leur parcours antérieur** et leur lecture des étapes (positives ou négatives) perçues comme les plus marquantes dans leur trajectoire de vie ;
- **Leur situation actuelle** (situation familiale, logement, formation...), leurs ressources, aussi bien sociales ou économiques que familiales, et les difficultés rencontrées ;
- **Leur « pratique » des institutions scolaires et des dispositifs d'insertion sociale** et leurs rapports avec ces derniers (connaissance des dispositifs, types d'acteurs déjà sollicités, ressenti...), leur fréquentation des équipements de quartier, des associations, etc.
- **Leurs modalités d'entrée dans le Plan d'insertion**, ainsi que leur compréhension des « attendus » de l'accompagnement et du cadre dans lequel il s'inscrit ;
- **Leur perception de leur relation avec le référent**, la façon dont ils se figurent le déroulement de l'accompagnement, ses différentes étapes et ce qu'ils en attendent au regard de leurs besoins.
- **Les étapes franchies**, leur lecture a posteriori de l'accompagnement proposé dans le cadre du PRIJ, etc.

Les grands thèmes abordés lors des entretiens avec les référents

- **Leur parcours professionnel antérieur** (expériences professionnelles, motivation pour le travail social, conditions d'arrivée dans le dispositif, etc.)
- **Leur perception du cadre de travail initial proposé** et des modalités d'intervention envisagés auprès des jeunes; les atouts et les contraintes posées par ce cadre et leurs attentes en termes de formation;
- **Leur perception des finalités de l'accompagnement** tel que proposé dans le cadre du Plan d'insertion en général, et du positionnement attendu du référent (comparativement à leurs pratiques initiales et actuelles)
- **Leur éventuelle « stratégie » d'accompagnement**, leur perception des thématiques qui devront être au cœur de l'accompagnement et leur hiérarchisation des priorités à traiter dans ce cadre ; Les outils et les ressources (acteurs du territoire, équipements, partenaires...) qu'ils envisagent de mobiliser lors de l'accompagnement ;
- **Leur regard a priori sur la durée envisagée de l'accompagnement**, ses débouchés éventuels, les « progrès » jugés atteignables avec la/les personne(s) accompagnée(s).
- **Leur regard a posteriori sur l'évolution des pratiques**, les difficultés rencontrées, les leviers nouveaux, et les pistes d'amélioration suggérés

Contacts

Juliette BARONNET

Directrice d'études

01 48 24 79 08

juliette.baronnet@fors-rs.com

Alice BEST

Chargée d'études

01 48 24 79 11

alice.best@fors-rs.com

Justine LEHRMANN

Chargée d'études

01 48 24 79 14

justine.lehrmann@fors-rs.com

Clément BOISSEUIL

Chargé d'études

01 48 24 79 04

clement.boisseuil@fors-rs.com

Tiphaine VANLEMMENS

Chargée d'études

01 48 24 79 13

tiphaine.vanlemmens@fors-rs.com